
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 février 2024, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le *règlement numéro 2023-185* concernant la prévention des incendies et portant le titre **Règlement sur la prévention des incendies**.

Le présent règlement abroge et annule toutes dispositions contraires antérieures aux présentes et de façon non limitative, le règlement 2010.55 et ses amendements.

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, sur rendez-vous aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible sur le site Web de la Municipalité au www.munilamacaza.ca

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À LA MACAZA CE 13^e JOUR DE FÉVRIER 2024

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim



Marc St-Pierre, M.A.P, Adm.A

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de février 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim



Marc St-Pierre, M.A.P, Adm.A